



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 24 septembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-76 :

Versement de subventions politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Deuxième programmation 2024 actions emploi insertion.

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,

VU le Contrat de Ville 2015-2023 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015 qui fixe les grandes orientations et le cadre de référence de la politique de la ville sur le territoire de Metz Métropole,

VU le Contrat de Ville 2024-2030 de Metz Métropole délibéré le 21 mai 2024, qui fixe le cadre stratégique et thématique d'intervention du contrat de ville et de Metz Métropole au titre de sa compétence politique de la ville,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusqu'en 2023,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains qui prévoit les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville et qui fixe les modalités d'achèvement des contrats 2015-2023,

VU l'instruction du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030,

VU le Budget Primitif 2024,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que les associations se sont engagées à respecter le contrat d'engagement républicain,
CONSIDERANT l'intérêt de reconduire les projets présentés au regard des orientations nationales en lien avec la politique de la ville,

DECIDE de participer au financement des actions de la deuxième programmation 2024 de la politique de la ville pour le volet emploi insertion professionnelle pour une dépense de 40 500 €, non soumise à la TVA :

Porteur / nom du projet	Montant
AFPA : Femmes bricoleuses	10 000 €
ATELIER 17 91 : Après-midi bien-être et emploi	5 000 €
CMSEA : La mallette de l'insertion	3 000 €
CREPI EST : Le marché de l'emploi 2024	3 000 €
CREPI EST : Rebonds 2024	3 500 €
CREPI EST : La flamme de l'emploi	3 000 €
VILLE DE WOIPPY : Faciliter l'insertion sociale	3 000 €
APEF 57 : Femmes des QPV dans le bâtiment	10 000 €
TOTAL	40 500 €
RESTANT SUITE SECONDE PROGRAMMATION	44 550 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois, dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue des actions. A défaut le remboursement de ces dernières sera exigé.

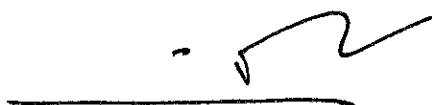
En outre, les justificatifs suivants :

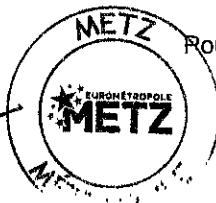
- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes sous réserve que le bénéficiaire soit soumis à cette obligation,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Deuxième programmation 2024 - Politique de la Ville - Actions Emploi Insertion

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué
AFPA	Femmes Bricoleuses	La finalité de ce projet est de pouvoir mobiliser les femmes des quartiers de Woippy et La Patrotte par une entrée très concrète répondant à un besoin immédiat : réaliser les travaux d'entretien de son logement de façon autonome pour faire des économies. L'action proposée va mettre ces femmes dans une dynamique positive, et ouvrir une réflexion sur une éventuelle insertion professionnelle, ou sociale qui débouchera sur l'élaboration d'un plan d'action individuel. Afin de maintenir la dynamique engendrée, un relai sera fait auprès des Référents des personnes pour garantir la mise en oeuvre du plan d'action et la poursuite du projet.	12	28 000,00	10 000,00
ATELIER 17 91	Après-midi bien-être et emploi	Ce projet vise à allier bien-être et emploi en proposant une après-midi autour d'activités bien-être en conviant les partenaires de l'emploi. Le sujet du bien-être permet d'évoquer l'emploi avec les bénéficiaires. Les objectifs sont les suivants : amélioration du bien-être physique et mental, promouvoir l'accessibilité, renforcer l'estime de soi, lever les freins vers l'emploi. Fort de retours des événements tenus à KAIROS et à la MJC SEBPG, l'atelier 17.91 propose une seconde édition plus ambitieuse : le montant du budget est "important" pour permettre l'accès à certains services, proposer un buffet déjeunatoire et inclure des prestations rémunérées (sophrologie, ateliers santé, nutrition, etc.)	420	19 500,00	5 000,00
CMSEA	La mallette de l'insertion	Le projet mallette de l'insertion a pour objectif d'inscrire les jeunes en décrochage scolaire et hors des dispositifs de droit commun sur une période déterminée (4 semaines) autour notamment de différents modules (sport, café de l'emploi) et de chantiers participatifs (aide de solidarité en contrepartie)	60	28 000,00	3 000,00
CREPI EST	Le marché de l'emploi 2024	Cette action propose la rencontre directe des demandeurs d'emplois et recruteurs au travers la pratique du sport. Le CREPI est un club d'entreprises et à ce titre réunit un collectif économique important visant à l'insertion des publics. L'action se fera sous un format "marché" avec installation de stands d'entreprises qui recrutent et partenaires de l'insertion, 4 événements sont prévus : Woippy, Patrotte, Borny et Bellecroix. Le projet a été lancé très tôt dans l'année et regroupe tous les partenaires de l'emploi et de l'insertion. Un COPIL a été installé ainsi que des COTECH.	120	33 698,00	3 000,00
CREPI EST	Rebonds 2024	Ce projet est à destination des femmes demandeuses d'emploi en QPV. Il est prévu de débiter à partir de septembre 2024 pour une durée de quatre mois sur un groupe de 10 femmes, le projet est jalonné en plusieurs étapes : 1) sourcing des participantes auprès des partenaires du territoire 2) création d'une dynamique de groupe en alternant entretiens individuels, ateliers collectifs et rencontres directes avec les entreprises 3) mise en situation autour des métiers dits masculins avec création d'une exposition photo et organisation d'une table ronde avec les employeurs 4) Actions de sensibilisation auprès des entreprises, accompagnement via le guide "entrepreneur responsable" /	10	34 192,00	3 500,00
CREPI	La flamme de l'emploi	Ce projet vise à fédérer à l'échelle de la Lorraine et de la Champagne Ardennes sur trois territoires spécifiques, Marne, Meurthe et Moselle, et Moselle, un public mixte de chercheurs d'emploi et/ou de formations et d'entreprises autour de la découverte ou de la redécouverte d'activités physiques et sportives en lien avec l'actualité des JO en France.	150	86 100,00	3 000,00
APEF 57	Les femmes et les métiers du B.T.P.	Le projet consiste à sensibiliser, orienter et accompagner les jeunes femmes de 16 à 29 ans vers les métiers du B.T.P. en lien avec les entreprises du B.T.P. / les organismes qualifiants / les CFA. coordonner, créer du lien et une synergie entre tous les acteurs pour favoriser la connaissance et l'intégration dans les métiers du bâtiment, sensibiliser les entreprises à l'accueil et à l'intégration de femmes dans les équipes.	30	81 394,36	10 000,00
VILLE DE WOIPPY	Facilité l'insertion sociale	Favoriser l'insertion des publics en voie d'exclusion en mobilisant les mesures d'aide à l'embauche, les actions de mobilisation et de formation, Mobiliser les acteurs locaux de l'emploi, Assurer le suivi et la bonne exécution de la clause de promotion de l'emploi, développer et promouvoir l'inscription des clauses sociales dans les marchés liés aux opérations de logements sociaux Apporter un appui technique aux bailleurs sociaux et aux entreprises attributaires des marchés, dans la mise en oeuvre de leur obligation d'exécution d'une clause d'insertion sociale	50	10 921,00	3 000,00
Total					40 500,00

Résumé de l'acte

057-200039865-20240924-2024-09-DB76-DE

Numéro de l'acte : 2024-09-DB76
Date de décision : mardi 24 septembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement de subventions politique de la ville de l'Eurométropole de Metz - Deuxième programmation 2024 actions emploi insertion
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/09/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240924-2024-09-DB76-DE
Document principal : 99_DE-76.pdf

Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:29	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:30	En cours de transmission	
29/09/24 09:34	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:43	Accusé de réception reçu	